**Archives départementales du Jura**

**Règlements de boisements communaux**

**1965-2006**

Versement de la direction départementale du territoire du Jura

**2699W**

**2,2 ml**

Collecte sur site

et bordereau de versement rédigé par Patricia Guyard,

Directrice des Archives départementales du Jura ;

Complété par extraction de précédents versements sur le remembrement et de la réintégration en 2022 par Damien Willemann, Sylvaine Bellaton et Isabelle Bluet

Montmorot, 2021-2022

**Avertissement**

Les règlements de boisement étaient instruits par la direction départementale de l’Agriculture et de la forêt jusque 2007 où la compétence a été transférée au Département. Néanmoins, dès le début des années 2000, les services du Département instruisent le dossier, dressent les plans et les soumettent à l’approbation préfectorale. Aussi les dossiers compris dans ce versement contiennent-ils les deux types de procédures.

Matériellement, le présent versement est constitué de dossiers littéralement reconstitués après avoir été retrouvés en vrac dans un local où étaient entreposés une vingtaine de mètres linéaires de documents dits « éliminables » à la DDT, la plupart des documents étant sortis de leurs boîtes et gisant épars au sol et sur les autres boîtes du local. Après extraction de ce local et premier rassemblement thématique de tous les documents qui y étaient stockés, les règlements de boisement totalisaient 3 mètres ; après élimination des doubles stricts et des documents non approuvés ou non signés quand étaient présents les exemplaires validés (ils ont été gardés quand ils étaient les seuls documents restant de la procédure), la collection s’est réduite à 0,8 ml. Malheureusement, elle est lacunaire ; n’ont pas été retrouvés les dossiers des communes entre Larnaud et Poligny et après Vosbles ; je suppose que plusieurs boîtes ont été détruites avant notre intervention.

Chaque dossier est susceptible de comprendre avant tout :

- un plan, issu le plus souvent du tableau d’assemblage cadastral de la commune, sur lequel sont apposées les limites des zones réglementées, portant généralement au moins la date d’approbation de la commission communale d’aménagement foncier, parfois signé du président de la commission, sinon la signature du responsable de la direction départementale de l’agriculture du Jura pour le préfet signataire aussi de l’arrêté préfectoral,

- l’arrêté préfectoral original ou l’une de ses ampliations imposant le règlement.

En outre, j’ai conservé autant que possible les plans d’instruction par le service, dont les annotations et les aplats colorés peuvent expliciter le zonage décidé, en l’absence à ce jour de versement des dossiers d’élaboration de ces règlements. J’ai de même conservé les plans portant des dates différentes de conformité à leur passage à la commission communale d’aménagement foncier, laissant supposer des modifications survenues entre temps, et bien sûr les procédures successives d’une même commune. Dans de rares cas subsistait une ampliation d’arrêté préfectoral nommant les membres de la commission communale d’aménagement foncier, que j’ai gardée dans le dossier.

Sources complémentaires : trois versements de la préfecture contiennent des règlements de boisement au titre du contrôle de légalité, pour les communes sur 4 années, et deux particuliers.

P. Guyard, dir. Archives dép. Jura

Montmorot, le 20 août 2021

La cotation a été modifiée suite à la réintégration des dossiers manquants retrouvés dans les dossiers du remembrement lors d’une collecte de novembre 2020. Le volume rajouté s’élève à 1,4 mètre linéaire et comble les lacunes observées dans le premier instrument de recherche. Le plus ancien règlement de boisement retrouvé date de 1965 et concerne la commune de Montmirey-le-Château.

Montmorot, le 12 août 2022

.

**Inventaire**

| Cote | Intitulé | Dates | Communicabilité | Observations |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| **2699W 1-15** | **Règlements de boisement des communes du Jura.- Dossiers individuels par commune : plans approuvés ou arrêtés, arrêtés (originaux ou ampliation), éventuellement plans de travail, arrêté de nomination de membres de la commission communale d’aménagement foncier.** | **1965-2006** | **I** | Les dates des arrêtés préfectoraux de règlements de boisements ont été relevés dans un tableau récapitulatif (à demander auprès de la présidence de salle de lecture) |
|  |  |  |  |  |
| 2699W 1 | Abergement-le-Grand - Bellecombe. | 1973-2002 |  |  |
| 2699W 2 | Bellefontaine - Brans. | 1970-2004 |  |  |
| 2699W 3 | Bréry – Charme (La). | 1970-2004 |  |  |
| 2699W 4 | Chassagne (La) - Choux. | 1970-2004 |  |  |
| 2699W 5 | Cize – Desnes. | 1970-2004 |  |  |
| 2699W 6 | Dessia – Fontainebrux. | 1972-2002 |  |  |
| 2699W 7 | Fontenu – Grande-Rivière. | 1970-2004 |  |  |
| 2699W 8 | Graye-et-Charnay – Lemuy. | 1973-2002 |  |  |
| 2699W 9 | Lent – Morbier. | 1965-2006 |  |  |
| 2699W 10 | Morez – Picarreau. | 1970-2004 |  |  |
| 2699W 11 | Pillemoine – Rixouse (La). | 1981-2004 |  |  |
| 2699W 12 | Rix-Trebief - Salans | 1973-2004 |  |  |
| 2699W 13 | Salins-les-Bains – Soucia. | 1973-2004 |  |  |
| 2699W 14 | Souvans – Vercia. | 1970-2006 |  |  |
| 2699W 15 | Verges – Vosbles. | 1970-2004 |  |  |
|  |  |  |  |  |